

PROGRAMME DU CONCOURS EQUIBLUES 2010

	8h00	9h00	10h00	11h00	12h00	13h00	14h00	15h00	16h00	17h00	18h00	19h00
Mardi 10 Août						ROPING						
Mercredi 11 Août						ROPING		PONY EXPRESS	ROPING			
Jeudi 12 Août	CATTLE PENNING AFET Classes MY, Y, LO 1er Go					RELAY RACE	PAUSE	1ère EPREUVE DE RODEO			TEAM PENNING Buffer	
Vendredi 13 Août	CATTLE PENNING AFET Classes MY, Y, LO 2eme Go					POLE BENDING	PAUSE	2ème EPREUVE DE RODEO			TEAM PENNING AFET Classe OPEN	
Samedi 14 Août	TEAM PENNING AFET Classes MY, Y, LO		TEAM PENNING OPEN AFET-EQUIBLUES		BARREL EQUIBLUES	PAUSE	3ème EPREUVE DE RODEO				TEAM PENNING AFET Classe OPEN	
Dimanche 15 Août	TEAM PENNING AFET Classes MY, Y, LO		TEAM PENNING OPEN AFET-EQUIBLUES		BARREL EQUIBLUES	PAUSE	FINALES RODEO BARREL ROPING			Remise des prix		

REGLEMENT 2010

Exemplaire à retourner signé avec votre bulletin d'inscription.

- Article 1** : Les concurrents sont tenus de se présenter dans les épreuves dans une tenue correcte avec un chapeau western, bottes, chemise boutonnée à manches longues. Les éperons et les gants sont facultatifs. Sont interdits, veste à frange et pantalons dans les bottes.
- Article 2** : ***En cas de forte affluence les gradins seront réservés à la clientèle, les porteurs de bracelets cavaliers devront leur céder la place.***
- Article 3** : Tout geste de mauvaise humeur de la part du cavalier envers sa monture, entraîne son exclusion systématique à l'intérieur comme à l'extérieur de l'aire d'évolution, et le prive de tout gain.
- Article 4** : Tout mot ou geste déplacé envers l'organisateur, les juges ou le public donne lieu à la disqualification pure et simple du participant pour toujours.
- Article 5** : Les réclamations se font uniquement aux commissaires de piste, et en dehors de la carrière.
- Article 6** : Le juge est souverain, ses décisions sont sans appel. L'engagement implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
- Article 7** : Le bureau se réserve le droit d'arrêter tout participant estimé en difficulté ou en infraction au règlement.
- Article 8** : La non présentation aux dates et heures indiquées ou carence des documents imposés (ex : carnet de vaccination), sera éliminatoire.
- Article 9** : Le classement se fera par discipline, catégorie et par ordre d'arrivée.
- Article 10** : Chaque concurrent devra justifier d'une assurance certifiée conforme et signer une décharge (voir dernier paragraphe)
- Article 11** : Durant les épreuves, l'Association EQUIBLUES se dégage de toute responsabilité en cas d'accident, vol, dégradation de matériel.
- Article 12** : Pour des raisons de sécurité, la catégorie junior jusqu'à 16 ans est autorisée à porter la bombe.
- Article 13** : Tout concurrent se devra d'apporter son concours lorsqu'on le lui demande sous peine d'élimination.
- Article 14** : Afin d'éviter tout désordre, les chevaux participant au concours seront obligatoirement logés dans un box, les prés seront réservés à nos amis randonneurs.
- Article 15** : L'organisation se réserve le droit de refuser la participation d'un cavalier au concours.

Je soussigné, décharge les organisateurs de la manifestation de tous les accidents que je puisse procurer ou avoir lors du concours entre le 10 et le 15 août 2010, à Saint-Agrève (07). J'autorise Equiblues ou tout autre prestataire engagé par Equiblues à effectuer des prises de vues, films, photos, pendant la durée du festival, et à les diffuser sur tous les types de médias. J'accepte les termes du règlement ci-dessus et m'engage à les respecter, je certifie que les vaccinations de mon cheval sont à jour. Fait pour qui de droit.

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé" :